# F.R.O.T.T.B.F. Hainaut-Namur 2018-2019

# **COMITE EXECUTIF PROVINCIAL (CEP)**

**Siège Social :** Krejci Jean-Jacques – Rivage de Buisseret 42 – 7181 Seneffe

## Présidente (et Membre CEF) :

**ARCQ Virginie** – Rue du Centre, 129 – 6040 Jumet

**Gsm**: 0493/83.07.96 **E-mail**: parents-heureux@hotmail.com

## <u>Secrétaire (et Membre CEF)</u> :

**KREJCI Jean-Jacques** – Rivage de Buisserêt, 42 – 7181 Feluy **Gsm**: 0484/73.46.14 **E-mail:** krejci.j-j@hotmail.com

## Secrétaire Adjoint (et Membre CEF) :

**ARCQ Virginie** : voir ci-dessus (présidente)

## <u>Trésorier (et Membre CEF)</u> :

**BEAUDOT Jean-Pol** – Rue de La Baille, 37 – 6182 Souvret

<u>Gsm</u>: 0495/62.79.60 <u>E-mail</u>: <u>jean-pol.beaudot@brutele.be</u>

# **Également Membres du CEP:**

**GIBON Frederic** – Rue de Fourbechies, 26 – 6440 Fourbechies

 $\underline{\mathbf{Gsm}}: 0476/22.00.05 \qquad \underline{\mathbf{E-mail}}: \underline{\mathbf{fredo@ukfgb.be}}$ 

**LOCCI Vanessa** – Rue du Capitaine Hubart, 8 – 5646 Stave

<u>Gsm</u>: 0489/24.46.16 <u>E-mail</u>: <u>vanessa271279@hotmail.com</u>

KREJCI Sébastien – Rue Sous Le Bois, 187 – 7110 Strépy-Bracquegnies

<u>Gsm</u>: 0491/02.83.66 <u>E-mail</u>: <u>seb.krejci@live.com</u>

**GATHON Sabine** – Rue Boulanger, 14 – 6120 Marbaix-La-Tour **Gsm**: 0475/81.05.21 **E-mail**: **asdduyck@gmail.com** 

#### **Tournois:**

L'horaire de la F.R.O.T.T.B.F. et un arbitre de la fédération sont obligatoires.

Un tournoi de moins de 15 tables est limité à la série C.

Inscription 3 € par série et **GRATUIT** pour les séries Pré-minimes, Minimes, Cadets et Juniors.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans TROIS séries + leur série d'âge.

La série d'indice est obligatoire, sauf pour les Dames.

#### Dates des coupes :

Les dates de coupes doivent être respectées et ne peuvent être remplacées par des matches remis sauf si la remise a lieu entre deux clubs non alignés en coupe.

#### ADDENDA AU REGLEMENT SPORTIF - F.R O.T.T.B.F. HAINAUT

## 1 - Cotisation provinciale Hainaut :

a) Affiliation joueur : 28 € Loisir 14 €

b) Affiliation d'une équipe en championnat, coupe : 10 €

c) Abonnement au journal FROTTBF Hainaut : - sur papier 25 €, gratuit par internet

d) Inscription tournois : 3 € dans toutes les séries

Mais: Pré-minimes - Minimes - Cadets - Juniors: gratuit

## 2 - Heures des rencontres :

Toutes les rencontres de championnat doivent se dérouler aux dates et heures prévues au calendrier officiel. Le début des rencontres est fixé à 19 heures, sauf dérogations accordées par le CEP.

Pour toutes les rencontres se jouant le vendredi soir, l'heure obligatoire est de 20h00, sauf dérogations accordées par le CEP.

Toute équipe jouissant d'une dérogation de jour ou d'heure devra être présente à l'heure **EXACTE** stipulée dans la dérogation ; en déplacement elle devra respecter l'heure stipulée à **30 MINUTES PRES.** 

## RAPPEL: est déclarée perdante par FORFAIT, l'équipe :

- a) visitée se présentant après l'heure prévue ;
- b) visiteuse se présentant plus de 30 minutes après l'heure prévue ;
- c) se présentant avec moins de 3 joueurs à l'heure prévue ;
- d) qui contrevient gravement aux règles de la sportivité et à la bienséance ;
- e) par dérogation à ce qui précède, le capitaine d'une équipe peut annoncer l'arrivée tardive d'un joueur.

Celui-ci devra être présent au plus tard 1 heure après l'heure prévue du début de la rencontre, à cet effet, l'heure du début de rencontre doit obligatoirement être indiquée sur la feuille d'arbitrage.

Le joueur retardé devra obligatoirement jouer ses matches d'après l'ordre établi par la feuille d'arbitrage ; son nom devra en tout état de cause être inscrit au moment du début de la rencontre.

## 3 - Remise des matches : FORMULAIRE DE DEROGATION :

Aucune remise de rencontre n'est autorisée, toutefois le club qui ne dispose pas de son local à une date par lui connue, doit en avertir le secrétaire du club visiteur au MOINS DIX JOURS OUVRABLES avant la date officielle de la rencontre et lui expédier le formulaire de dérogation. Une copie est à transmettre à la fédération. Il a l'obligation de jouer le match à une autre date ou à la date prévue en inversant le match ou dans un club d'accueil.

Le club visiteur doit compléter le formulaire de dérogation pour accepter la remise et transmettre celui-ci à la fédération.

<u>ATTENTION</u>: Afin d'éviter tout abus quant à l'occupation du local, l'exécutif provincial ou fédéral se réserve le droit de se rendre au local « réquisitionné » afin de veiller au bien-fondé de la remise.

<u>SANCTION</u>: Tout match non joué à la date imposée sera sanctionné du FORFAIT et de l'amende prévue au règlement.

Dans tous les cas, prévenir le Secrétaire Provincial, Mr Krejci Jean-Jacques. Sur le plan Fédéral prévenir le Secrétaire Fédéral, Mr Deresteau Olivier.

## 4 - Forfaits:

Tout forfait est sanctionné du score de 16-0 ou 0-16 selon qu'il s'agit d'une équipe visiteuse ou visitée avec l'application des amendes prévues ci-après :

- Forfait prévenu = qui a été signalé 48 heures avant la rencontre
- a) équipe visiteuse : 12,50 €, doublé au 2<sup>ème</sup> tour : 25 €
- b) équipe visitée : 12,50 €, doublé au 2<sup>ème</sup> tour : 25 €

(La moitié de l'amende est attribuée au club lésé)

- Forfait non prévenu = qui n'a pas été signalé 48 heures avant la rencontre
- a) équipe visiteuse : 25 €, doublé au 2<sup>ème</sup> tour : 50 €
- b) équipe visitée : 25 €, doublé au 2<sup>ème</sup> tour : 50 €

(La moitié de l'amende est attribuée au club lésé)

- c) Forfait général d'une équipe en championnat ou en coupe : 50 € au premier tour
  - 100 € au second tour
- d) Forfait général d'un club au cours de la saison : 250 €

## <u>5 - Championnats de Simples et de Doubles FROTTBF</u> Hainaut-Namur :

<u>Championnat Simple</u>: Attention pour pouvoir participer au championnat de Simples, il faudra avoir participé à minimum 1 tournoi provincial et 1 tournoi fédéral.

<u>Championnat de Doubles</u>: Inscription dans la série d'indice et comme partenaire dans la série immédiatement supérieure.

Les Dames peuvent s'inscrire dans les 2 championnats dans les séries Messieurs.

## 6 - Sélections championnats de Belgique Simples et Doubles :

A l'appréciation du CEP suivant le nombre de tournois auxquels le membre a participé. Le championnat de N.C. est supprimé et remplacé par un tournoi.

Les Dames ne peuvent pas s'inscrire chez les Messieurs.

## 7 - Rentrée des feuilles d'arbitrage FROTTBF obligatoires :

#### Divisions Fédérales :

L'originale doit être envoyée à l'adresse de Mr Olivier DERESTEAU, chemin du Vicinal, 4, 4190 FERRIERES. <u>ATTENTION au plus tard</u> pour le MARDI suivant la rencontre.

#### **❖** Divisions Provinciales Hainaut :

L'originale doit parvenir à Mr. Krejci J-J - 42 Rivage de Buisseret 7181 Seneffe

#### ATTENTION au plus tard pour le MERCREDI suivant la rencontre.

Les feuilles doivent obligatoirement provenir du carnet d'arbitrage.

La rentrée tardive des feuilles d'arbitrage, étant donné le délai octroyé, entraîne les amendes suivantes :

5 € par feuille en retard, et à partir de la 2<sup>ème</sup> semaine de retard cela passe à 5 euros par feuille et semaine de retard (la date de la poste faisant foi)

Toute erreur ou omission (<u>rature également</u>) sur les feuilles d'arbitrage : 1,25 €.

Toute falsification des résultats : amende de 25 € en provinciale 100 € en fédérale

Les feuilles sont vérifiées le **JEUDI** en soirée et le secrétaire est prévenu immédiatement en cas de composition irrégulière. L'amende est appliquée et doublée ensuite si l'irrégularité persiste.

## 8 - Communication des résultats :

Tous les résultats PROVINCIAUX doivent être communiqués au plus tard pour 9 HEURES LE DIMANCHE MATIN, par le secrétaire ou un responsable de l'équipe visitée sur le site de la Provincial Hainaut-Namur.

Non-communication des résultats : 2,50 € par résultat non communiqué

## 9 – Challenge de régularité :

Pour qu'il y ait un challenge de régularité il faut une participation à :

Minimum deux tournois provinciaux sur la saison

Les points déterminants la place du joueur sont attribués à ceux qui ont été inscrits trois fois minimum dans les séries.

#### Critères pour le classement du challenge de régularité :

Inscriptions	vainqueur	finalistes	½ finales	1/4 finales	1/8 finales
- de 4 joueurs	2	1			
de 5 à 8 joueurs	4	2	1		
de 9 à 16 joueurs	6	4	2	1	
de 17 à 32	9	6	4	2	1
joueurs					
de 33 à 64	12	9	6	4	2
joueurs					
de 65 à 128	15	12	9	6	3
joueurs					
+ de 128 joueurs	18	15	12	9	4

## 10 - Accidents:

En cas d'accident les formulaires ad-oc doivent être remplis et signés par deux témoins. L'original doit être envoyé dans les 24 heures à :

#### Mme LOCCI Vanessa – Rue du Capitaine Hubart, 8 – 5646 Stave

L'accidenté est tenu d'aviser **chaque mois** si son dossier doit rester ouvert ou s'il doit être clôturé.

SANS NOUVELLE PENDANT 2 MOIS le dossier sera considéré comme clos, sans recours possible.

Pour obtenir un remboursement de frais, il faut envoyer à **Mme LOCCI Vanessa** un décompte des frais déboursés avec la preuve du paiement effectué. S'il s'agit de frais médicaux il faut y joindre le décompte de la mutuelle, sur lequel sera indiqué, pour chaque note de frais, ce que la mutuelle vous a déjà remboursé.

Lorsque le dossier est clos (c'est-à-dire qu'il n'y a plus aucun frais à rembourser), il FAUT aussi le signaler à Mme LOCCI Vanessa.

Il ne faut pas oublier de joindre un numéro de compte bancaire pour le paiement.

## <u> 11 – COUPES :</u>



#### **COUPE CHALLENGE ET CONSOLATION:**

- 4 à 8 joueurs peuvent composer le noyau de chaque équipe.
- Les équipes sont publiées dès le début des coupes et les changements ou ajouts sont interdits.
  - Les quatre joueurs alignés *peuvent être différents* à chaque rencontre pour autant qu'ils soient repris dans la liste initiale.

En cas de non-respect : application de l'amende prévue et du forfait.

- La place des 4 joueurs est tirée au sort avant le début du match.
- La paire de double de chaque équipe doit être indiquée avant le début du match, celles-ci peuvent-êtres composées de 2 joueurs différents des 4 inscrits pour le match, à la seule condition que ceux-ci soient repris dans la liste initiale.
- Les rencontres se jouent avec **HANDICAPS** (voir tableau dans le carnet calendrier)
- Les rencontres se jouent le week-end (plusieurs week-ends sont réservés par saison)



#### **COUPE DES REGIONALES LUCIENNE THILL:**

- 3 à 8 joueurs peuvent composer le noyau de chaque équipe.
- Les équipes sont publiées dès le début des coupes et les changements ou ajouts sont interdits.
  - Les trois joueurs alignés *peuvent être différents* à chaque rencontre pour autant qu'ils soient repris dans la liste initiale.

En cas de non-respect, application de l'amende prévue et du forfait.

- Les rencontres se jouent avec **HANDICAPS** (voir tableau dans le présent carnet calendrier)
- Les rencontres se jouent selon les accords réalisés entre clubs.
- Les périodes limites doivent être respectées.
- Les 3 joueurs d'une équipe rencontrent alternativement les trois joueurs de l'équipe adverse : Il y a donc 9 matches par rencontre.
- <u>Quelle que soit la coupe, les feuilles de matches</u> devront être envoyées chez le Secrétaire Provincial.
- Tout point non-prévu au présent règlement sera examiné par le comité exécutif de la F.R.O.T.T.B.F. Hainaut-Namur et sera sans appel.



#### **ATTENTION!!** (Pour toutes les coupes)



La régularité des équipes doit être vérifiée avant chaque rencontre.

Dans tous les cas, <u>la feuille d'arbitrage sera considérée comme exacte</u> et ne pourra faire l'objet d'une réclamation ultérieure.

## 12. Règles des montées en division supérieure :

#### **FEDERALE:**

- Le club qui refuse de monter en Fédérale pour un motif réel d'empêchement, accepté par le comité provincial, restera en division I, mais ne pourra acquérir le titre la saison suivante.
- La place libre sera accordée :
  - Soit au 2<sup>ème</sup>, à défaut au 3<sup>ème</sup> qui en fera la demande.
  - A un descendant qui en fait la demande.
  - Ou au club qui en fait la demande suite à l'affiliation de joueurs idéalement classés pour obtenir la place.

#### **PROVINCIALE:**

#### **Montants**:

Si nécessaire les X premiers des divisions 2, 3, 4 et 5 seront dans l'obligation de monter en division supérieure (en fonction des descendants et Byes à combler dans les divisions supérieures).

#### **Descendants**:

Selon la nécessité pour la composition des divisions de la saison suivante, 1, 2 ou 3 équipes (+ les Byes éventuels)

#### Les places libres seront accordées :

- Aux nouveaux clubs qui auront des joueurs classés pour les obtenir.
- A un descendant.
- Et ensuite aux suivants qui auront accepté cette probabilité sur le formulaire des équipes.